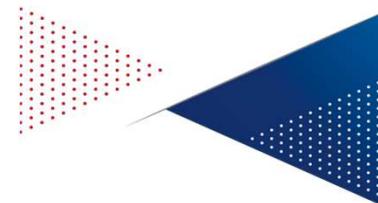


Plan de développement de l'arbitrage régionalisé LIGUE PARIS ILE-DE-FRANCE



Renforcer le recrutement et la fidélisation des arbitres



1. Le recrutement

. Sortir de la seule « dynamique de recrutement » par le statut de l'arbitrage en:

Changeant le regard sur les arbitres ET en suscitant les vocations dès le plus jeune âge :

- faire en sorte que l'arbitrage soit naturellement une « composante » de la pratique en l'intégrant dès le plus jeune âge dans les contenus des séances de pratique et d'entraînement (faire arbitrer les enfants par les enfants)

- susciter les vocations en obligeant l'arbitrage des jeunes par les jeunes

↳ Lancement dans un ou plusieurs Districts d'une phase expérimentale sur les Critériums U12/U13: imposer aux clubs participants de former un très jeune arbitre par équipe engagée; chaque match sera arbitré par ces jeunes

↳ Organisation dans chaque District d'un module de formation spécifique FA (candidats 13 ans) et désignation de ces arbitres FA sur la pratique départementale U13 avec le tutorat d'un arbitre expérimenté déjà en activité.

- changer le regard sur l'arbitrage

↳ Programmation chez les U12/U13 et U10/U11 d'une phase hivernale « en salle » avec projection aux jeunes de séquences vidéo de situations de jeu où il faudra déterminer s'il y a faute ou pas. Favoriser la prise de conscience du rôle de l'arbitre.

↳ Intégration de l'arbitrage dès la pratique sur les plateaux de foot animation

Développer le pont avec l'UNSS

Créer des partenariats avec les sections régionales et les sous-sections départementales

↳ Contribution à la formation des jeunes arbitres UNSS; favoriser la prise d'une double licence et faire arbitrer ces jeunes sur des matches de jeunes FFF.

↳ Création de conventions tripartites avec l'UNSS et des collègues « support » afin de créer des classes arbitrage. In fine orienter les jeunes après la classe de troisième vers une SSFA.



1. Le recrutement

. Activer le levier de l'arbitre de club **en** :

Valorisant la fonction telle que définie et mise en œuvre par le nouveau Statut de l'Arbitrage
Organisant une campagne régionale d'information/communication

. Valoriser l'accès à la fonction d'arbitre officiel **en** :

Offrant une dotation (tenue) au nouvel arbitre au moment de la remise de l'écusson officiel

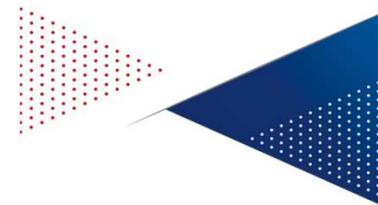
2. La fidélisation (voir également l'item « Renforcer l'accompagnement par les instances »)

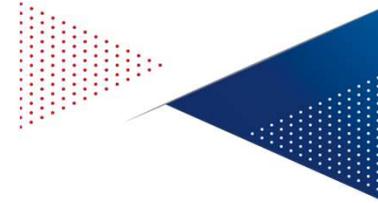
. Développer le sentiment d'appartenance et de cohésion **en** :

Organisant un rassemblement annuel festif consacré et dédié aux arbitres (autre que le rassemblement annuel relatif au classement des arbitres).

Créant des « stages de team building » pour les arbitres nouveaux (sur un temps autre que celui réservé aux stages de perfectionnement). L'objectif étant que le nouvel arbitre ne se sente pas seul et puisse créer des liens avec d'autres nouveaux arbitres et échanger sur leurs premières expériences et vécu.

Instaurant une prise de contact systématique avec les arbitres qui abandonnent leur fonction afin d'individualiser les éventuelles actions à mener.





Renforcer l'accompagnement par les instances

1. L'accompagnement des nouveaux arbitres

. Ne pas laisser les nouveaux arbitres seuls pendant une période à déterminer (1 an à 2 ans) **en** :

Créant des duos/trios d'arbitres nouveaux

Développant le tutorat par des arbitres expérimentés

↪ *Création d'un tutorat par des arbitres qualifiés. Faire de ce tutorat une obligation et création d'une compensation / valorisation de cet accompagnement .*

. Consolider les acquis des nouveaux arbitres dès la première année d'arbitrage **en** :

Organisant dans tous les Districts des stages obligatoires de formation continue dès la première année d'arbitrage (*stages par catégorie comme cela se fait en Ligue*)

2. Accompagner les clubs dans le recrutement et la fidélisation des arbitres

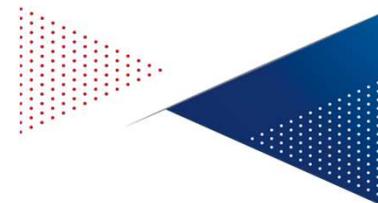
. Organiser une réunion annuelle des clubs en infraction avec le statut de l'arbitrage (après la situation du mois de septembre) afin de leur apporter les précisions nécessaires sur le statut et les accompagner pour que cette situation soit « résolue » au moment de la situation du 28 février.

. Développer et favoriser la fonction de « référent arbitre de club »

Construction et mise en œuvre d'une formation spécifique avec animation du réseau des référents par le biais d'une réunion annuelle obligatoire de remise à niveau et/ou de sensibilisation



Renforcer la lutte contre l'insécurité et ses conséquences



1. Durcir les sanctions pour agression d'arbitre

. Mise en conformité des annexes disciplinaires de la Ligue et des Districts avec le barème voté lors de l'AF du 07.01.2023

2. Imposer une FIA (à minima une formation Arbitre de Club) pour :

Toute sanction à compter de l'article 10 du barème de référence

Favoriser la féminisation de la fonction d'arbitre

1. Systématisation de la gratuité de la FIA pour les candidates féminines

2. Création et mise en œuvre d'un système spécifique d'accompagnement des nouvelles arbitres féminines

Valoriser les clubs « pro-actifs dans la formation à l'arbitrage »

1. Accorder une gratuité de FIA pour les candidats dont les clubs de rattachement sont déjà au-delà des exigences du Statut de l'Arbitrage

2. Création et mise en œuvre d'un Label Arbitrage pour les clubs

